

Guide de facturation  
Omnipratique  
Soins ambulatoires

Prendre soin  
de ce qui compte

<b>Lieu de dispensation</b>			Centre hospitalier soins généraux et spécialisés				autre qu'en CLSC ou GMF-U
<b>Secteur d'activité</b>			Clinique d'oncologie	Clinique de la douleur			
			<b>0xxx1</b>	<b>0xxx1</b>			Ambulatoires

Les actes ci-après sont réservés au médecin rémunéré selon le mode de la rémunération **mixte** ou à **honoraires fixes**

<b>Élément de contexte</b>						
Mixte (Ann. XXIII) - Soins ambulatoires en clinique d'oncologie			✓			SECTION C5
Mixte (Ann. XXIII) - Soins ambulatoires en clinique des maladies du sein			✓			SECTION C5
Mixte (Ann. XXIII) - Soins ambulatoires en clinique de la douleur				✓		SECTION C6
Garde en disponibilité			✓	✓		Acte à 100% / patient

<b>Forfait horaire (heures travaillées par jour)</b>						
Première heure complétée			42126	42130		
Période additionnelle			42127	42131		15 minutes complétées, indiquer l'heure de début et de fin
<b>Activités médico-administratives (payé en plus du forfait horaire)</b>						
Réunion de département			42128	42132		période complète de 15 minutes, , indiquer l'heure de début et de fin
Réunion et comité			42129	42133		période complète de 15 minutes, , indiquer l'heure de début et de fin

<b>Suppléments d'honoraires</b>						
Visite d'évaluation en vue d'un suivi conjoint ou pour donner une opinion			15912	15915		
Visite de suivi			15913	15916		
Échanges interdisciplinaire our avec les proches			15914	15917		période complète de 15 minutes

<b>Lieu de dispensation</b>			Centre hospitalier soins généraux et spécialisés				autre qu'en CLSC ou GMF-U
<b>Secteur d'activité</b>			Clinique d'oncologie	Clinique de la douleur			
			<b>0xxx1</b>	<b>0xxx1</b>			Ambulatoires

<b>Autres services médicaux</b>							
Surveillance			00080	00080			premier 30 minutes non rémunéré
Transfert ambulancier			09087	09087			premier 30 minutes, indiquer le lieu de destination en référence
Transfert ambulancier			09246	09246			par 15 minutes supplémentaires
Interprète			15188	15188			
Intervention clinique			08858 / 08860	08858 / 08860			
Intervention clinique collective			08867 / 08869	08867 / 08869			
Supplément de déplacement			08876	08876			inscrire l'heure de début et l'heure de fin
<b>L'ensemble des services médicaux énuméré à la section C - Services médicaux communs</b>							

**MANUEL DES OMNIPRATICIENS - BROCHURE N° 1**

**ONGLET 1. ENTENTE**

**Annexe XXIII**

MODALITÉS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU MODE DE RÉMUNÉRATION MIXTE INSTAURÉ DANS LES SECTEURS DE PRATIQUE DÉSIGNÉS

**ANNEXE I de L'ANNEXE XXIII**

Section C - SERVICES RENDUS EN ÉTABLISSEMENT AUTRE QU'EN CLSC OU QU'EN GMF-U

**Services médicaux communs**

C5 - Soins ambulatoires - oncologie ou de maladie du sein

C6 - Soins ambulatoires - douleur

**ANNEXE II de L'ANNEXE XXIII**

Liste des suppléments d'honoraires payés à 100% de leur tarif de base

## Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

## Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Nous vous offrons  
une expertise 360°  
qui vous permet de prendre soin  
de ce qui compte et qui vous donne  
la possibilité de vous concentrer  
sur vos priorités.

Facturation médicale



Comptabilité



Impôt et fiscalité



Planification stratégique



Montréal . Québec . Laval . Brossard

1 800 363.3068  
multid.ca

MULTI 